

## CAPACITE DE TRANSPORT DE VOYAGEURS

### INTRODUCTION :

La capacité de transport public de voyageur est obligatoire pour exercer en tant que chef d'entreprise d'une société de voyageurs. Au cours de cette formation, nous allons vous préparer à passer l'examen en acquérant les connaissances requises et recensées dans le référentiel d'examen.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Préparer et passer l'examen de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places y compris le conducteur

### PUBLIC CONCERNE

- Personnes désirant devenir gestionnaire d'entreprise de transport de voyageurs.
- Personnes souhaitant acquérir de nouvelles compétences en transport routier de voyageurs.
- 

### PRE-REQUIS

- Maîtrise de la langue française.
- Maîtrise des opérations mathématique de base.

### DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

280 heures. Formation dispensée en **présentiel**

### LIEU DE LA FORMATION

1436 Route de Baduel 97300, CAYENNE

### TARIF

3500 euros

### CONTACT

06 94 93 46 32 ou 05 94 27 37 27 ; [contact@abondanceformation.com](mailto:contact@abondanceformation.com)

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Remise à chaque candidat d'un support de cours écrit.
- Enseignement du programme officiel par alternance d'apports théoriques, à l'oral et à l'écrit.
- Contrôle de l'acquisition des connaissances par des exercices oraux et écrits, et des examens blancs à la fin de chaque module enseigné.

## PROFILS DU FORMATEUR

Formateurs spécialisés dans le domaine technique enseigné. Ils exercent les métiers du transport et maîtrisent parfaitement les réglementations du transport (routier, aérien et maritime). Ils sont en prise directe avec les réalités du métier, ses évolutions.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ De 50 QCM (questionnaire à choix multiple) notés sur 100 points
- ▶ Et de 2 études de cas rédigées notées sur 100 points, soit un total de 200 points

Pour valider le diplôme, le candidat doit obtenir 120 points sur le total de 200 points sous réserve de valider au minimum : 50 points en QCM et 40 points en études de cas rédigées sous peine d'être éliminé.

La présence au stage de 105 heures est obligatoire, sauf pour les candidats titulaires au minimum du BAC transport, qui peuvent se présenter à l'examen en candidat libre, ou d'une attestation de la DREAL justifiant que le candidat n'est pas soumis à suivre le stage.

En cas de réussite le centre de formation enverra :

- ✓ Au candidat une attestation de suivi de stage, et un compte rendu des notes qu'il a obtenu à l'examen.
- ✓ À la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement (DREAL) du lieu d'agrément de l'organisme de formation, un compte rendu d'examen, et qui délivrera au candidat son diplôme.

En cas d'échec au premier passage de l'examen, le candidat peut se représenter deux fois de suite en candidat libre à l'examen, dans tous les organismes agréés en France sous réserve de présenter l'attestation de suivi de la formation (chapitre VII de l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle de transporteur public routier, article 7).

Cette formation donne lieu à une **attestation de fin de formation**, ainsi qu'à un **certificat de réussite**.

## **MOYENS TECHNIQUES**

Nous veillons à apporter un environnement de travail approprié et les moyens techniques favorisant un bon apprentissage : salles accessibles, calmes et spacieuses, en lumière naturelle, climatisées, équipées et connectées, matériel pédagogique récent : ordinateurs, vidéoprojecteur, écran, logiciel.

## **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Si un bénéficiaire a des contraintes particulières liées à une situation d'handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que nous puissions dans la mesure du possible adapter l'action de formation.

## **MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Inscription sur [contact@abondanceformation.com](mailto:contact@abondanceformation.com) / Dossier d'inscription.

Le délai moyen pour accéder à l'une de nos formations est jusqu'à une semaine avant le début de la formation.

Ce délai peut varier selon la spécificité de votre projet, les prérequis à évaluer ou la durée exigée pour déposer une demande de financement.

## **PERFORMANCE DE LA FORMATION**

- Taux de satisfaction : 95%.
- 100% des bénéficiaires suivent la formation jusqu'à son terme.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

- I. L'Entreprise et le droit civil et commercial
- II. L'Entreprise et son activité commerciale
- III. L'Entreprise et le cadre réglementaire de l'activité transport.
- IV. L'Entreprise et son activité financière
- V. L'Enterprise et ses salariés
- VI. L'entreprise et la sécurité

